

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

38

## EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS

Conseil Municipal de la Ville de Dijon

Séance du 24 juin 2019



**MAIRIE DE DIJON**

**Président** : M. REBSAMEN

**Secrétaire** : M. BORDAT

**Membres présents** : Mme KOENDERS - M. MAGLICA - M. PRIBETICH - Mme MODDE - M. DESEILLE - Mme TENENBAUM - Mme DILLENSEGER - Mme AKPINAR-ISTIQAM - M. CHÂTEAU - Mme MARTIN - M. EL HASSOUNI - Mme AVENA - Mme ZIVKOVIC - M. MASSON - Mme JUBAN - M. MEKHANTAR - Mme REVEL - Mme MARTIN-GENDRE - M. BERTHIER - Mme TOMASELLI - M. DECOMBARD - Mme PFANDER-MENY - Mme ROY - M. MARTIN - Mme HERVIEU - M. BEKHTAOUI - M. HAMEAU - Mme MASLOUHI - M. LOVICHY - M. FAVERJON - Mme CHEVALIER - M. BARD - Mme CHARRET-GODARD - M. ROZOY - M. DIOUF - Mme BLAYA - M. CONTESSE - Mme MILLE - M. BICHOT - Mme VOISIN-VAIRELLES - M. CHEVALIER - M. BOURGUIGNAT - M. AYACHE

**Membres excusés** : Mme POPARD (pouvoir Mme KOENDERS) - M. PIAN (pouvoir Mme TOMASELLI) - Mme TROUWBORST (pouvoir M. DESEILLE) - Mme DURNERIN (pouvoir Mme HERVIEU) - Mme HILY (pouvoir Mme MODDE) - Mme FERRIERE (pouvoir Mme AKPINAR-ISTIQAM) - Mme FAVIER (pouvoir Mme BLAYA) - Mme VANDRIESSE (pouvoir M. BOURGUIGNAT)

**Membres absents** : Mme OUTHIER - M. HOUPERT - M. HELIE - M. BONORON - Mme DESAUBLIAUX - M. CAVIN

### OBJET DE LA DELIBERATION

#### **Convention partenariale Nationale - "Revitalisation et animation des Commerces"**

Madame Juban, au nom de la commission de la culture, de l'animation et de l'attractivité, expose :

Mesdames, Messieurs,

À Dijon, comme dans de nombreuses villes, les manifestations répétées du samedi ont pénalisé à plusieurs reprises le commerce local du centre ville. Ces désordres ont eu un réel impact sur les chiffres d'affaires des commerçants. Face à ces pertes et aux risques économiques qu'encourent ces commerces, la Ville de Dijon a réagi avec rapidité et pris des mesures d'exonération et d'aides aux professionnels. Avec la même réactivité, le Maire a sollicité la mise en oeuvre d'un dispositif exceptionnel d'aides aux commerces auprès du gouvernement en lui demandant une aide financière significative.

L'Etat a mis en place une Opération Nationale dotée de 3 millions d'euros pour cofinancer des projets d'animation, d'attractivité et de communication ayant pour objectif de relancer la fréquentation des commerces.

Un projet de redynamisation a été déposé en préfecture fin mars par la Ville de Dijon, projet élaboré conjointement avec Shop'in Dijon, la CCI, la CMA et Kéolis Dijon Mobilité.

Ce dossier, fondé sur trois axes : Animation, Attractivité et Communication, conformément aux trois thèmes de l'opération Nationale, se chiffre à 814 637,00 euros.

Le gouvernement a étudié ce plan et a répondu favorablement, par courrier du 16 mai 2019, en accordant à la Ville de Dijon une aide FISAC à hauteur de 284.421€, retenant une base subventionnable de 772 337 € et un taux d'aide à 36,83%.

Le versement de cette subvention est bien évidemment conditionné à l'établissement d'une convention générale entre les différents partenaires financiers, à savoir Dijon Métropole, la ville de Dijon, la fédération des commerçants « Shop In Dijon », Kéolis Dijon Mobilité et de convention de reversement avec chacun des partenaires financiers cités.

La CCI de Côte d'Or et la CMA de Côte d'Or seront, quant à eux des partenaires opérationnels et conseils.

Cette convention reprend les 3 axes d'intervention à mettre en oeuvre sur une période d'un an, à compter de la date du courrier du ministère:

### **Axe 1 - Actions d'animation**

Créer des animations commerciales les week-ends pour assurer une attractivité systématique dans le centre-ville les samedis et dimanches, faire préférer le commerce de centre-ville.

1-1 Inciter à la Consommation

1-2 Mettre en place des rendez-vous ponctuels et saisonniers

1-3 Numérisation de l'offre commerciale du Centre-ville

### **Axe 2 – Attractivité, mobilité**

Faciliter l'accès au centre-ville, associer cette facilité à la consommation dans les commerces du centre-ville et se réapproprié la pluralité des modes d'accès en centre-ville

2-1 J'ai le ticket avec mon commerçant - opération Bus et Tram

2-2 J'ai le ticket avec mon commerçant – opération parking

### **Axe 3- Communication**

Le plan de communication, en articulation avec les 2 axes précédents, vient compléter ce dispositif. Il devra permettre de :

- retrouver la clientèle locale ayant fui dans les centres commerciaux et sur internet,
- reconquérir des cibles régionales et hors région sur des axes de communication directs,
- restaurer la bonne image du centre-ville dijonnais aux niveaux national et à international par exemple dans les pays liés à Dijon par des moyens de connexions : Suisse, Italie ou autres... en modifiant les habitudes prises depuis le 17 novembre 2018, en changeant le comportement pris pour réinvestir les commerces, les restaurants et les espaces publics du centre-ville.

Un bilan financier et technique sera réalisé et transmis à la DGE dans les 3 mois suivant la fin de cette convention.

Je vous demanderai, Mesdames, Messieurs, de bien vouloir :

1 - approuver le projet de convention partenariale de l'opération nationale : « Revitalisation et animation des commerces » , selon le modèle ci-annexé, à intervenir entre la Ville de Dijon, l'Etat représenté par la secrétaire d'État au ministère de l'Économie et des Finances, Dijon Métropole, la fédération des commerçants et artisans de Dijon « Shop In Dijon » et Kéolis Dijon Mobilités ;

2 - approuver les projets de conventions de reversion de la subvention de l'Etat aux différents partenaires, au prorata de leur investissement financier dans la réalisation de l'opération de revitalisation et d'animation des commerces du centre-ville de Dijon, annexés au présent rapport ;

3 - autoriser Monsieur le Maire ou, par délégation, l'Adjoint concerné, à signer ces différentes conventions et à leur apporter, le cas échéant, toutes modifications de détail ne remettant pas en cause leur économie générale ;

4 - autoriser Monsieur le Maire ou, par délégation, l'Adjoint concerné, à signer tous les actes nécessaires à la bonne administration de ce dossier.

RAPPORT ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ